



Viager d'une mère à son fils

Par **Pauline13000**, le **16/02/2011** à **23:07**

Bonjour,

Ma grand-mère souhaite vendre sa maison en viager à l'un de ses trois fils. Les deux autres enfants (dont mon père) peuvent-ils s'y opposer ?

Par avance merci

Par **amajuris**, le **17/02/2011** à **09:57**

bjr,

de son vivant une personne peut faire ce qu'elle veut de son patrimoine.

votre grand-mère peut vendre son bien à un de ses fils.

bien vérifier qu'il ne s'agit pas d'une donation déguisée et que le prix a été effectivement payé.

cdt